



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°59/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 02 octobre 2025

Séance du 09 octobre 2025

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 09 octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RÉFECTION DE LA RUE DE L'ABRICOTIER AU QUARTIER MORNE LAVALEUR

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR (arrivée à 18h40) - M Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Stéphanie PARTY (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Christian MARTIAL à Mme Huguette DELEM
- M. Michel DURANTY à M. Athanase MONDESIR
- M Steve ALLONGOUT à M. Erick PIGNOL
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BRIAND-BOCLÉ
- Mme Sabrina TOUYA-PILON à M. Jocelyn ALCINDOR

Étaient absents (es) :

- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Suzanne GENEVIEVE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- Mme Renée BERNADINE
- M. Alexandre GERALD
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le maire expose : Les travaux d'enrobé prévus sur la rue de l'Abricotier au quartier Morne Lavaleur visent à améliorer l'infrastructure routière et garantir une circulation sécurisée et fluide. Cette intervention fait partie d'un projet plus large déjà engagé de réhabilitation de l'ensemble des voiries communales pour répondre aux exigences de sécurité et de confort des usagers.

La rue de l'Abricotier est une voie de communication importante pour la ville. Elle subit des contraintes liées à l'usure naturelle, aux intempéries et à l'intensification du trafic routier, ce qui a entraîné des dégradations sur sa surface. Des nids-de-poule, des irrégularités de la chaussée et une usure progressive rendent la route difficile à emprunter, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds. Ces éléments nuisent à la sécurité des usagers de la route et contribuent à une expérience de conduite inconfortable. Il est donc impératif de réaliser des travaux de réhabilitation pour améliorer la durabilité de la route et le confort des conducteurs.

Les travaux d'enrobé de cette rue constituent une intervention nécessaire pour améliorer la qualité de la route et la sécurité des usagers. Grâce à un rabotage ciblé, une nouvelle couche d'enrobé, l'aménagement de dos-d'âne et la mise à niveau des bouches à clés, cette réhabilitation permettra d'optimiser la durabilité de la chaussée, d'améliorer le confort des automobilistes et de contribuer à une meilleure gestion du trafic. Ces travaux illustrent l'engagement de la municipalité à maintenir et développer les infrastructures routières pour une meilleure qualité de vie pour les habitants et les usagers de la route.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **135 136,00 € HT**.

Dans le cadre de cette opération, un accompagnement financier sera recherché auprès de nos partenaires institutionnels habituels (Etat, Collectivité Territoriale de Martinique, ...)

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

1. **APPROUVE** le projet de réfection de la rue de l'Abricotier au quartier Morne Lavaleur,
2. **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches techniques, administratives et financières en vue de la réalisation de cette opération,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h20. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **09 octobre 2025**

La secrétaire de séance,



Fred Michel **TIRAULT**

Patricia **BOCLE-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le **30 OCT. 2025**



Fred Michel **TIRAULT**